REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **1er avril 2021 –** 20 h 30

N° DCM_2021_38

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ADHESION DE LA VILLE DE RIORGES A L'ASSOCIATION GRAND BUREAU, RESEAU DES PROFESSIONNELS DES MUSIQUES ACTUELLES EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 25 mars 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 avril 2021*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 33 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210401-DCM_2021_38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 02/04/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 1er avril 2021 **DCM_2021_38**

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ADHÉSION DE LA VILLE DE RIORGES A L'ASSOCIATION « GRAND BUREAU », RESEAU DES PROFESSIONNELS DES MUSIQUES ACTUELLES EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Véronique MOUILLER, 1ère adjointe en charge de l'action culturelle et de la communication, expose à l'assemblée :

Grand Bureau est le réseau des professionnels des musiques actuelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Créé en septembre 2016, il est né de la fusion de 4 réseaux professionnels rhône-alpins dont « Tagada Tsoin Tsoin », Antenne Rhône-Alpes du Printemps de Bourges, auquel la ville de Riorges adhérait avant 2016, dans le cadre de sa programmation « Les Mardi(s) du Grand Marais ».

Le réseau regroupe aujourd'hui environ 140 structures membres de l'ensemble de la filière des musiques actuelles. Le réseau leur donne un cadre de coopération, les accompagne et valorise leurs activités. Il regroupe : des lieux, des organisateurs de spectacles, des festivals, des labels, des éditeurs musicaux, des disquaires, des distributeurs, des studios d'enregistrement, des producteurs de spectacle, des développeurs d'artistes, des tourneurs, des managers, des collectifs d'artistes, des structures d'accompagnement, des conservatoires, des centres de formation, des établissements d'enseignement, des médias, des acteurs du numérique et de l'audiovisuel.

Le service culturel de la commune, dans le cadre de la programmation municipale de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", participe chaque année à ces présélections et au festival "Le Printemps de Bourges", afin de sélectionner des groupes musicaux susceptibles d'être programmés par la suite à Riorges. Ce festival est aussi l'occasion de tisser des liens avec de nombreux professionnels de la musique à l'échelon national, permettant d'envisager de futurs partenariats qui viennent enrichir l'offre culturelle de la commune.
L'association Grand Bureau est en charge des présélections de groupes à l'échelle régionale en vue de leur programmation en « découverte » sur la scène du festival de musiques actuelles « Le Printemps de Bourges ».

Afin de conduire une programmation de musiques actuelles professionnelle et ancrée dans l'actualité et la réalité du secteur, la ville de Riorges souhaite poursuivre son travail en lien avec « Grand Bureau » en renouvelant son adhésion pour l'année 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve l'adhésion de la ville de Riorges à l'Association « Grand Bureau », réseau des professionnels des musiques actuelles en Auvergne-Rhône-Alpes

2°) dit que la cotisation annuelle est fixée à 25 €.

3°) autorise Monsieur le maire à signer tous les documents indispensables à cette adhésion ;

4°) dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 6 avril 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN